

Etre vigilant - L'opérativité discrète de la société du risque

Jacques Roux (dir)

PU Saint-Etienne, 2006

Préface

Francis Chateauraynaud

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, la « vigilance » fait figure de mot d'ordre repris par toutes sortes d'acteurs, au point de saturer l'espace des énoncés politiques et de s'étendre à toutes les causes collectives et autres objets d'alertes : quelle que soit la nature du problème à traiter, on ne cesse d'en « appeler à la vigilance », de manifester que l'on « reste vigilant » et d'annoncer même que l'on va « redoubler de vigilance ». Il y a plusieurs façons d'interpréter cette surenchère énonciative, symptôme pour les uns d'une véritable « crise de la gouvernance », et pour les autres d'une nouvelle forme d'action publique qui assume l'incertitude et mobilise pour y faire face des acteurs aux compétences multiples et hétérogènes ¹. D'un dossier à l'autre, on enregistre de fortes variations, mais l'hypervigilance collective vire parfois au cauchemar, surtout lorsqu'elle croise une logique sécuritaire qui fait fi des libertés et des droits fondamentaux à travers des formes peu négociables de surveillance et de traçabilité des personnes. Des sectes aux pédophiles, des délinquants de la route aux terroristes, des hackers aux sans-papiers, on voit s'installer une logique du soupçon qui étend ses prérogatives et déplace le sens accordé spontanément à la vigilance citoyenne. La vigilance semble en effet changer de nature selon que les entités qu'elle vise sont humaines ou non-humaines. Il ne viendra pas à l'esprit de contester un impératif de vigilance concernant les oiseaux migrateurs en période d'épidémie de grippe aviaire. Par contre, l'idée qu'il faille surveiller des personnes ou des groupes jugés menaçants, même en situation de crise ouverte, suscite toujours des critiques et ne fait jamais un accord unanime. Pourtant, ce partage humain / non-humain est bien souvent mis à mal, puisque les personnes sont liées à des dispositifs ou des réseaux d'objets et que toutes sortes de risques et de responsabilités leur sont associées. Ainsi, la « faute d'attention » est une des figures les plus utilisées lorsqu'il s'agit de qualifier un manquement aux règles fondamentales de l'exercice d'un métier ou d'une profession, et plus généralement d'une activité déjà constituée sous le registre du danger et de la précaution – l'usage de la route venant évidemment tout de suite à l'esprit. Manquer à un devoir de vigilance est traité comme une faute particulièrement grave et cette norme de jugement alimente bon nombre d'affaires et de

¹ M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe, Agir dans un monde incertain, Paris, Seuil, 2001.

contentieux. La promesse de vigilance est souvent une manière d'anticiper la critique et d'éviter l'évolution vers le procès.

Lorsque les règles de conduite préexistent, l'attention se confond avec la vérification ou la surveillance de la « normalité » d'un état de choses. La vigilance repose alors sur un système de signes et de codes dans lequel chaque incident, chaque événement, chaque micro-variation doit trouver sa place : rien de ce qui est retenu comme pertinent par la conception du système ne doit se dérober à la surveillance et celle-ci peut être étalonnée, évaluée, corrigée grâce à des instruments de mesure. On sait que cette conception fonctionnaliste de la vigilance est facilement mise en échec. Tout dispositif présente des failles, des points aveugles, pointe sur des milieux plus ou moins étendus, mouvants, silencieux, se laisse travailler par des micro-transformations, des micro-fissures, des altérations encore imperceptibles. On en appelle alors à un surplus d'attention et de vigilance de la part des agents ou des opérateurs humains. Sur quoi doivent-ils exercer cette activité de veille ? Dans les plis et les replis, les coins et les recoins se déploient des êtres qui échappent aux codes et aux repères. Mais comment percevoir, qualifier, communiquer ce qui n'est pas encore identifié et codé ? Si elle a besoin de saillances et de traits identifiés et identifiables, la vigilance renvoie dans le même mouvement à l'indétermination de l'attente. C'est parce que l'on ne sait pas ce qui peut réellement se passer que l'on entre en vigilance. Du même coup, la problématique se complexifie : on passe de la vigilance à la veille, et plus fondamentalement encore, à la question de la présence et de la participation active aux processus.

En sociologie, l'accent a longtemps été mis sur les intérêts et les représentations, généralement affectés à des groupes ou des institutions. Intérêts et représentations sont supposés guider les actes d'attention et de perception dans le monde. On ne percevrait que ce que l'on se représente, ce qui a déjà été élaboré par un calcul, ce qui est prédéfini par une norme. Pourtant, ce qui se découvre dans l'action, ce sont des propensions insolites, des combinaisons nouvelles, des grappes de signes inédites qui déroutent l'attente et le calcul. La vigilance résonne ici avec les thèmes de la perception et de la présence. Conçue comme participation aux processus dans lesquels se déploie l'être au monde, la vigilance désigne l'attention aux potentialités, et dans sa forme la plus positive, exprime la recherche des ouvertures d'avenir ². Mais qu'est-ce que la présence au monde ? Comment ce thème, dont les racines théologiques sont profondes, peut-il croiser le motif de l'action collective qui intéresse plus directement la sociologie ? Que devient l'être au monde dans un univers peuplé d'institutions, d'objets techniques, d'acteurs collectifs, d'outils de représentation et de communication ? N'est-il qu'un simple vigile au service d'instances ou d'entités qui le dépassent ? Comment l'attention peut-elle se distribuer entre de multiples acteurs ? Comment faire pour partager un même sens de la réalité et s'accorder sur les signes pertinents ? Une grande partie des interactions sont marquées par la question de l'accord sur les signes qui font sens, comme ces signes précurseurs à partir desquels s'élaborent la plupart des alertes.

Dès lors qu'elle devient une affaire collective, la vigilance apparaît ainsi comme une médiation décisive entre les expériences dans le monde sensible et les jugements fondés sur des représentations et des systèmes de valeurs. Tout appel à la vigilance engage la question de ce qui compose le monde et des différentes manières de s'y engager. La vigilance n'est plus un simple mot d'ordre, ni une norme de jugement invoquée dans les cas de défaillance ou de catastrophe, mais désigne l'échange continu d'affects, de percepts et de concepts auxquels se livrent les acteurs humains, aux prises avec des agencements en continuelle transformation. Du même coup, au-delà des enjeux normatifs associés à l'impératif de vigilance, de plus en plus soumis à la critique et à la

² R. Duval, Temps et vigilance, Paris, Vrin, 1990.

délibération dans les arènes publiques, se pose la question pragmatique des appuis de ce que Francisco Varela a appelé l'« attention-vigilance »³. Pour sortir des oppositions canoniques léguées par la tradition occidentale fondée sur la séparation du sujet et du monde, Varela a proposé la notion d'« enaction », qui permet d'interroger notre mode de présence au monde. Mais ce déplacement est opéré aux points de jonction de la phénoménologie, des sciences cognitives et de la philosophie bouddhique. Peut-on décrire, analyser, discuter en sociologie cette version du « plan d'immanence » qui saisit les acteurs au niveau le plus fondamental, celui du déploiement de l'être au monde ?⁴ Une solution consiste à regarder comment, dans leurs milieux, les acteurs en viennent à se saisir de signes, d'indices et de traces, et à leur attribuer un pouvoir de modification⁵. Dès lors que l'on ne cherche pas à ancrer la perception sur des capacités biologiques déterminées, mais qu'on la définit comme la sensibilité à la variation⁶, on peut retrouver les fils qui relient les actes de vigilance qui s'énoncent et s'annoncent dans les arènes publiques ou les mobilisations collectives, et les formes les plus enfouies de l'expérience au contact des gens et des choses.

C'est à un tel programme qu'oeuvrent les contributions rassemblées par Jacques Roux dans cet ouvrage. Les textes proposés n'ont pas seulement pour vertu de mettre en variation la notion de vigilance, mais aussi de déployer les formes de présence dont se dotent les acteurs par et pour l'action collective. Dans l'ensemble des domaines étudiés, pour avoir prise sur les milieux et les dispositifs, être en mesure de voir venir le danger, de donner l'alerte, d'ancrer la discussion ou la controverse, d'amender ou de contester des décisions ou des expertises, les acteurs doivent partir du sensible, porter une attention aux détails qui échappent aux machines rhétoriques, aux attentes normatives et aux systèmes de surveillance. On y voit comment les acteurs parviennent à inventer des prises communes et à maintenir leurs potentialités d'être sans réduire leurs actions à une mise en conformité ou une adaptation à un ordre sécuritaire. Ces dernières années, la multiplication des alertes et des crises, des affaires et des controverses, a engendré une configuration normative marquée par une « logique de précaution » et une « politique de la vigilance ». Si cette situation est en phase avec l'idée de « société du risque » développée par Ulrich Beck, on ne peut en rester au seul niveau global. L'enjeu de cet ouvrage est d'explorer les formes de la vigilance à travers des activités quotidiennes ou des processus éminemment situés, montrant les acteurs aux prises avec les tensions et les incertitudes qui naissent de la participation au cours des choses. A ce titre, il relève pleinement le défi posé par la maxime pragmatiste : la signification d'une expression réside dans les conséquences pratiques que l'on peut en tirer⁷.

³ F. Varela, avec E. Rosch et E. Thompson, *L'Inscription corporelle de l'esprit*. Paris, Ed. du Seuil, 1993.

⁴ M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

⁵ La notion de « modification » est centrale dans l'approche proposée par François Roustang qui, loin des polémiques stériles sur le statut occulte de l'hypnose, propose d'y voir un dispositif de modification des rapports entre ce qu'il appelle la « veille restreinte » (l'attention centrée sur un objet) et la « veille généralisée » (attention ouverte à toutes formes de signe), l'hypnose devenant une forme particulière de la « veille paradoxale », conçue par opposition au « sommeil paradoxal » (le rêve). Voir F. Roustang, *Qu'est-ce que l'hypnose ?*, Paris, Minuit, 1994.

⁶ Voir C. Bessy et F. Chateauraynaud, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 1995.

⁷ Sous le titre « La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme », la revue *Raisons pratiques* a réuni plusieurs contributions autour des oeuvres de Peirce, Dewey, James et Mead (*Raisons pratiques*, Paris, EHESS, 2004, vol. 15).